

Compte rendu du conseil municipal du vendredi 13 mai 2022.

Présents : Marjolaine Girault, Alain Croissy, Didier Mantz, Marc Marsat, Jean Christophe Monferran, Jean-Michel Palliot.

Absent(e)s excusé(e)s Brigitte Biernat, Hubert Debedde, Claude Delemontez, Yannick Ghesquière.

6 conseillers présents, **soit six votants, le quorum est atteint.**

Le maire Jean-Michel Palliot ouvre le conseil à 18h 00.

Le secrétaire de séance est Alain Croissy.

En introduction Jean-Michel Palliot propose de rajouter deux points à l'ordre du jour, une délibération pour le certificat d'urbanisme, et une autre pour l'emprunt concernant les travaux des routes et de l'achat du broyeur.

Les conseillers présents acceptent.

Il indique également que la délibération pour la récupération de la TVA n'est plus nécessaire puisque le compte a été ré ouvert sans problème par la trésorerie. (Pour mémoire, il s'agit d'un compte spécifique sur notre budget de recette, qui nous permet de récupérer la TVA de nos engagements de dépense).

1. **Subvention de la MFR (Maison Familiale Rurale)**

Validation de cette subvention de 100€

Abstention 0 ; contre 0 ; pour 6 voix.

2. **Vente terrain à construire.**

Le maire a été sollicité par un particulier qui souhaite acheter une parcelle de terrain sur notre commune, (Parcelle C585 de 1374 m²). C'est une parcelle viabilisée, et la personne souhaite y construire une maison.

Le maire propose de la vendre au prix de 1.2 € le m² soit 1 648.8. €, soit 1 978.56€ TTC

A noter que cette vente permettra l'arrivée d'une nouvelle famille sur notre commune.

Une demande de certificat d'Urbanisme opérationnel est en cours.

Validation de cette vente au prix indiqué ci-dessus

Abstention 0 ; contre 0 ; pour 6 voix.

3. **Devis pour le remplacement de la toiture de la bascule.**

Un devis a été demandé pour ces travaux, à deux entreprises. Toutefois, la durée de livraison du matériel étant estimé par les entreprises à 8 mois environ, le maire propose de passer cette dépense en 2023, puisque les travaux ne seront réalisés qu'à partir que l'année prochaine (permettant ainsi d'engager cette dépense sur le budget 2023).

Validation de tous les membres du conseil présents.

4. **Personnel communal.**

a) **Temps de travail de la secrétaire de mairie.**

Le maire informe les membres du conseil que la durée de travail hebdomadaire actuel de notre secrétaire n'est pas suffisante pour lui permettre de réaliser son travail. En effet chaque mois, nous devons lui régler des heures complémentaires pour compléter ses dépassements horaires. Il propose donc d'augmenter de 3h sa durée hebdomadaire de travail qui passerait donc de 30 à 33h par semaine.

**Validation de l'augmentation du temps de travail hebdomadaire de la secrétaire de mairie de 3h, soit 33 h par semaine.
Abstention 0, contre 0, pour 6 voix.**

b) **Demande d'aménagement d'horaire de l'agence postale.**

Notre agent de l'agence postale nous a suggéré que l'agence postale soit fermée le samedi matin, et de répartir les heures qu'elle effectuait ce jour sur les 5 autres jours de la semaine. Elle a étayé sa demande sur le peu de fréquentation le samedi matin, et que le courrier était relevé avant son ouverture (9h).

Les conseillers indiquent que sur la boîte aux lettres il est indiqué que le relevé du samedi est à 12h. Ils précisent que pour les courriers recommandés, l'enregistrement de la poste fait foi de la date. D'autre part, des habitants qui ont un compte postal et qui travaillent en semaine peuvent également bénéficier de cette ouverture du samedi.

A partir de ces éléments, les conseillers présents, considèrent que même avec peu de fréquentation, il n'est pas envisageable de fermer l'agence postale le samedi matin.

Ils votent à l'unanimité, 6 voix pour, que l'agence devra rester ouverte le samedi matin.

5. **Délibération du certificat d'urbanisme d'un habitant de la commune.**

Un habitant de la commune travaillant au LVA, souhaite construire un chalet fixe sur son terrain qui est à proximité des Moutats, (Entre le lieu de vie et le Mont Joint).

Le certificat d'urbanisme qu'il a déposé à la préfecture, avec un avis favorable du maire, lui est revenu avec un avis négatif, (voir réponse de la préfète)

Cette décision surprend tous les membres du conseil, qui ne valident pas les raisonnements décrits pour ce refus.

Le propriétaire du terrain, qui va faire un recours vers la DDT, a écrit au maire, Il a décrit dans ce courrier des arguments qui pourraient remettre en cause ce refus. Il sollicite toutefois l'appui du conseil municipal pour soutenir son recours.

Les conseillers à l'unanimité (6 voix pour), valide cette demande, et une délibération incluant des arguments complémentaires sera adressée à ce propriétaire afin qu'il la joigne à son recours.

6. **Emprunt pour les travaux des routes et pour l'achat du broyeur.**

Le maire indique qu'il souhaite engager un emprunt de 44 000€ pour permettre l'achat du broyeur (qui a été commandé en début d'année), et pour les travaux de deux routes de notre commune (Barberanges et Courzat). Ces dépenses ont été inscrites sur le budget de cette année. Cet emprunt sera remboursé sur une période de 8 ans, (5 939.31€/an), afin d'étaler ce remboursement sur 8 exercices financiers.

Le conseil donne l'accord au maire pour engager cet emprunt.

Abstention 0, Contre 0, pour 6 voix.

7. **Informations**

- o Le ballon d'eau chaude de l'école a été remplacé.
- o Le repas de Noël des anciens est programmé le samedi 26 novembre 2022.
- o 3 peupliers penchent dangereusement près du moulin des Ores vers la parcelle d'un particulier. Il est recommandé de les abattre sans attendre. Le montant de cette opération est de 600 € net.
- o Marjolaine indique également qu'il est souhaitable de rapidement nettoyer le passage du chemin de randonnée le long de l'Arnon près du moulin des Ores. Elle passera avec Jean Michel pour affiner cette remise en état. L'information sera ensuite remontée vers la com com qui est en charge de l'entretien de ce chemin de randonnée

- Le maire a sollicité une nouvelle agence pour vendre la maison du bourg (l'autre agence n'ayant pas eu de client). L'expertise qui lui a été remise propose d'afficher un prix de vente pour le vendeur de 85 000 < 90 000€.
- Alain Croissy indique que ce montant lui paraît sous-estimé, et précise de ne pas donner mandat exclusif. Toutefois, les autres conseillers indiquent que le coût du marché est très bas en ce moment dans notre région.
- Il est décidé que le prix sera revu à la baisse cet été si aucun acheteur ne se présente.
- Une subvention a été demandée pour une structure associative qui est située à Huriel (Association Triofestif)
Le conseil dans sa majorité propose d'accorder une subvention d'un montant de 100€.
- La gendarmerie utilisera la salle polyvalente le 21 juin pour une présentation des préventions des cyber-menaces et sécurité des nouvelles technologies, démarches téléphoniques, sollicitations commerciales, vols, escroqueries, etc.
- **Dossier éoliennes**, le maire informe que le groupe ENGIE a rencontré les maires des 3 communes concernées ainsi que les propriétaires. Les maires et propriétaires ont confirmé leur refus d'implantation d'éoliennes.
- La biblio bus ne passera plus sur nos communes. Elle stationnera sur un point défini, et les bibliothécaires devront se déplacer pour aller chercher leurs livres.
- Philippe Chatel de Nérès a fait don à la commune de Viplaix un tableau représentant Etienne Lamoureux. La cérémonie de cette remise officielle s'est déroulée le 10 mai. Ce portrait peint par Lucien Pénat aura bientôt 100 ans. Il sera exposé dans la salle du conseil.
- Le tableau des permanences des conseillers pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022, est joint à ce compte rendu.

La séance est levée à 19 h30